

Équilibres ou déséquilibres régionaux au sein de l'aristocratie des Pays-Bas (1477-1530)

Hans COOLS

L y a un siècle, Henri Pirenne publiait la première édition de sa fameuse *Histoire de Belgique*¹. Cet ouvrage a exercé une influence qu'on ne peut sous-estimer. Page après page, le père fondateur de l'historiographie belge y brossait en images puissantes la genèse de cette nation jeune dont il était un citoyen orgueilleux. Bien évidemment le XVI^e siècle, le siècle de Charles Quint et de l'essor commercial anversoïse, qui est traité par Pirenne dans le troisième de ses sept volumes, constituait pour l'auteur une de ces périodes de gloire nationale dont les Belges, dans leur mémoire collective, pouvaient se vanter. Dans ce volume, Henri Pirenne attribue également des traits de caractère collectifs remarquables à la noblesse. Selon lui, cette dernière « acquiert une influence qu'elle n'avait plus possédée depuis quatre cents ans. Refoulée au second rang à partir du XII^e siècle par la puissance croissante des villes, les progrès du pouvoir monarchique lui restituent dans l'Etat la première place ». De plus, Henri Pirenne distinguait parmi cette noblesse « une noblesse plus haute, une classe privilégiée, une pairie qui non seulement à la cour, mais encore dans l'Etat, occupe la

1. En fait la première édition de cet ouvrage a été publiée en 1899 en traduction allemande. La version 'originale', en français, n'a paru que quelques mois plus tard, en mars 1900, à la maison d'édition H. Lamertin à Bruxelles. Cfr. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique. Tome I*, Bruxelles, 1900¹, p. ix et J. TOLLEBEEK, *Enthousiasme en evidentie. De negentiende-eeuwse Belgisch-nationale geschiedschrijving*, dans IDEM, *De ijkmeesters. Opstellen over de geschiedschrijving in Nederland en België*, Amsterdam, 1994, p. 71-73.

première place. » Bien sûr, il s'agit ici des chevaliers de la Toison d'Or. Selon Henri Pirenne : « Le gouvernement prend leur avis dans les circonstances difficiles, et choisit parmi eux presque tous les conseillers d'Etat et les gouverneurs des provinces. L'obligation imposée par les privilèges territoriaux aux fonctionnaires du prince d'être nés et « possessionnés » dans la province qu'ils administrent, ne s'applique point aux chevaliers de l'Ordre. Ils jouissent, pour ainsi dire, d'une naturalisation universelle dans les Pays-Bas. Ils n'y sont étrangers nulle part, et peu à peu leur action s'imposant également à tous les fragments de ce grand corps les rapproche, les attache, les unit en un même tout, comme sur l'écu de Bourgogne, le collier de la Toison d'Or enserme de sa chaîne en sautoir les armoiries des dix-sept provinces ». Un peu plus loin Henri Pirenne suggère que ces chevaliers de la Toison d'Or incarnent l'esprit d'indépendance nationale. Selon lui, la haute noblesse « par intérêt, sans doute, mais aussi par point d'honneur,... est résolue à maintenir la patrie à l'abri de l'influence étrangère ... Le sentiment bourguignon qui l'inspire prendra bientôt l'aspect d'un véritable patriotisme. Et, dès lors, à l'ascendant social dont elle jouit, se joint la force que donne la popularité »².

Même si l'image qu'Henri Pirenne esquisse ici est très optimiste concernant l'influence et le pouvoir exercé par la haute noblesse pendant la première moitié du XVI^e siècle, personne ne nie que les ducs de Bourgogne de la maison de Valois et les premiers Habsbourg ont mené une politique active vis-à-vis de la noblesse. Principalement en créant l'Ordre de la Toison, et en conférant toute une série de titres, comme baron, comte et même duc et prince, aux nobles qui ne portaient guère de titres auparavant, ces princes auraient rassemblé autour d'eux un groupe restreint mais influent de fidèles³. En plus, comme Henri Pirenne le décrit, les souverains choisissaient la plupart de leurs courtisans, de leurs conseillers intimes, de leurs gouverneurs de province et de leurs commandants militaires parmi les membres de ce groupe restreint. Des estimations sur la composition et le nombre de membres de ce groupe de

2. Toutes les citations sont extraites de H. PIRENNE, *Histoire de Belgique. III. De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567)*, Bruxelles, 1923³, p. 191-195.

3. Ce processus a été décrit minutieusement par P. JANSSENS, *De evolutie van de Belgische adel sinds de late middeleeuwen*, Brussel, 1998 (*Gemeentekrediet. Historische uitgaven*, reeks in-8° nr. 93), p. 129-130 (ce livre est également disponible en français).

fidèles, que je dénommerai pour de simples raisons de clarté une aristocratie, varient. A la fin des années cinquante du XX^e siècle, l'archiviste Joseph Lefèvre était d'avis qu'entre quinze et vingt familles faisaient partie de cette aristocratie nouvelle⁴. Plus ou moins au même moment, l'Américain Paul Rosenfeld constatait que la moitié des gouverneurs de province nommés entre la minorité de Charles Quint et l'éclatement de la Révolte des Pays-Bas provenaient de sept familles seulement, à savoir les Croÿ, les Nassau, les Egmond, les Lalaing, les Glymes-Bergen, les Lannoy et les Montmorency⁵. De plus, les domaines de ces aristocrates seraient concentrés à la périphérie des Pays-Bas, dans les provinces méridionales moins densément peuplées. En effet, ces aristocrates auraient été surtout des Hennuyers et des Artésiens⁶. Selon Lefèvre, dont je cite en traduction l'article dans la collection *Flandria Nostra*, « l'élément francophone y était prépondérant »⁷.

La recherche plus récente sur la formation de l'Etat aux Pays-Bas semble compléter cette constatation. Comme Hugo De Schepper l'a remarqué, la grande majorité des hauts fonctionnaires

4. J. LEFEVRE, III. *De 16^e, 17^e en 18^e eeuw*, dans J.L. BROECKX e.a. eds., *Flandria Nostra. Ons land en ons volk, zijn standen en beroepen door de tijden heen*. IV, Antwerpen etc., 1959, p. 345.

5. P. ROSENFELD, *The Provincial Governors from the Minority of Charles V to the Revolt*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'Etats*, XVII (1959), p. 17.

6. Cette opinion sur la répartition régionale de la haute noblesse des Pays-Bas est particulièrement répandue parmi les historiens de la Révolte des Pays-Bas. Voici une brève sélection de la littérature où on la trouve énoncée : H. DE SCHEPPER, *De mentale rekonversie van de Zuidnederlandse hoge adel na de Pacifikatie van Gent*, dans *Tijdschrift voor Geschiedenis*, LXXXIX (1976), p. 420-428 ; A. DUKE, *From King and Country to King or Country? Loyalty and Treason in the Revolt of the Netherlands*, dans *Transactions of the Royal Historical Society*, 5^e series XXXII (1982), p. 116-119 et H. VAN NIEROP, *The Nobility and the Revolt of the Netherlands : Between Church and King, and Protestantism and Privileges*, dans P. BENEDICT e.a. eds., *Reformation, Revolt and Civil War in France and the Netherlands. 1555-1585*, Amsterdam, 1999 (*Koninklijke Nederlandse Academie van Wetenschappen. Verhandelingen, Afdeling Letterkunde*. Nieuwe Reeks nr. 176), p. 84-85 (une version remaniée de ce dernier article dans G. DARBY ed., *The origins and development of the Dutch Revolt*, London et New York, 2001, p. 50-51).

7. J. LEFEVRE, *Op. cit.*, p. 345.

des premiers Habsbourg provenaient soit de la Franche-Comté, soit des provinces groupées autour de l'embouchure des grandes rivières au cœur des Pays-Bas, la Flandre, le Brabant, la Hollande et la Zélande. Ces quatre régions auraient formé le cœur des dix-sept provinces. Pour ne donner que quelques exemples : là vivait la plus grande partie de la population des Pays-Bas, pratiquement toutes les grandes villes y étaient situées, la croissance économique y aurait été plus forte qu'ailleurs et la grande majorité des litiges portés devant le Grand Conseil de Malines, le tribunal qui jugeait en dernière instance, provenait d'une de ces quatre provinces. Là toutes les munitions qui contribuèrent au grand éclatement que fut la Révolte des Pays-Bas auraient été entassées. Evidemment, les aristocrates ne seraient que faiblement représentés dans ce centre⁸.

Ce soupçon est encore renforcé par les résultats des recherches menées par Werner Paravicini et son équipe à l'Institut Historique Allemand de Paris. Ils ont démontré clairement qu'un siècle auparavant, dans les années cinquante du XV^e siècle, les nobles bourguignons, picards et artésiens étaient surreprésentés dans l'hôtel du duc Philippe le Bon et que les Flamands et les Hollandais y étaient manifestement sous-représentés. Les Brabançons, par contre, y étaient présents en bon nombre, grâce aux garanties qu'ils avaient obtenues lors de l'acquisition de leur duché par Philippe le Bon en 1430. L'absence relative des Hennuyers à ce moment-là s'expliquerait par l'absence de telles garanties⁹.

De ce survol succinct de l'historiographie, on peut conclure qu'à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle une aristocratie nouvelle était en place aux Pays-Bas¹⁰. Par contre, il reste difficile

8. H. DE SCHEPPER, "*Belgium Nostrum*". 1500-1650. *Over integratie en desintegratie van het Nederland*, Antwerpen, 1987 (*De Orde van den Prince*. Cahier 5), p. 5-17 et IDEM, *The Burgundian-Habsburg Netherlands*, dans T.A. BRADY e.a. eds., *Handbook of European History, 1400-1600. Late Middle Ages, Renaissance and Reformation. Structures and Assertions*, Grand Rapids, 1996, p. 512-515.

9. Des chiffres précis chez W. PARAVICINI, *Expansion et intégration. La noblesse des Pays-Bas à la cour de Philippe le Bon*, dans *Bijdragen en Mededelingen betreffende de Geschiedenis der Nederlanden*, XCV (1980), p. 298-314.

10. Comme cela a bien été mis en évidence entre autres par W. PARAVICINI dans ses publications *Soziale Schichtung und soziale Mobilität am Hof der*

de la définir précisément et de tracer sa répartition régionale. En vue d'apporter quelques éléments nouveaux à la discussion, je me suis aventuré quand même dans un essai. Une première exigence est alors de rendre clair ce que l'on entend par aristocratie. Comme je l'ai indiqué déjà plus haut et comme je le ferai maintenant de nouveau mais plus précisément, l'aristocratie des Pays-Bas consistait pour moi en tous ceux qui répondaient à un ou plusieurs des critères suivants : détenir quelque part entre 1477 et 1530 une charge de chambellan ou de maître d'hôtel à la cour du prince, siéger dans un de ses conseils auliques, avoir reçu une commission comme gouverneur de province, être membre de la Toison d'or ou occuper une fonction militaire importante comme capitaine d'une bande d'ordonnances ou gouverneur d'une place forte. Je m'en suis bien conscient que l'adoption de tels critères a quelque chose d'arbitraire. Un autre inconvénient est que ces critères sont plus faciles à manier pour le XVI^e siècle que pour le XV^e siècle¹¹. Bien sûr, mon image finale sera un peu déformée par cette vision rétrospective. Mais je n'ai pas trouvé de meilleure solution pour ce problème épineux de définition¹².

En adoptant ces critères pour la période de cinquante-trois ans qui s'est écoulée entre l'avènement de Marie de Bourgogne en janvier 1477 et la mort de sa tante Marguerite d'Autriche en

Herzöge von Burgund, dans *Francia*, V (1977), p. 127-182 et *Moers, Croy, Burgund. Eine Studie über den Niedergang des Hauses Moers in der zweiten Hälfte des 15. Jahrhunderts*, dans *Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein (insbesondere das alte Erzbistum Köln)*, CLXXIX (1978), p. 7-113 et R. VAN UYTVEN dans ses articles *Vorst, adel en steden: een driehoeksverhouding in Brabant van de twaalfde tot de zestiende eeuw*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, LIX (1976), p. 93-122 et *De Brabantse adel als politieke en sociale groep tijdens de late Middeleeuwen*, dans J. VERBESSELT e.a. eds., *De adel in het hertogdom Brabant*, Brussel, 1987 (*Centrum voor Brabantse Geschiedenis – UFSAL*), p. 75-88.

11. Il y a quelques années, H. VAN NIEROP a circonscrit à l'aide de critères similaires l'aristocratie des Pays-Bas à l'aube de la Révolte ; cfr. ses articles *The Nobility and the Revolt*, p. 83-84 et *De adel en de Opstand*, dans *Spiegel Historiael*, XXIX (1994), p. 461.

12. Le lecteur intéressé trouvera une discussion élaborée de ces critères et des références aux débats historiographiques dans H. COOLS, *Mannen met macht. Edellieden en de moderne staat in de Bourgondisch-Habsburgse landen (1475-1530)*, Zutphen, 2001, p. 15-18 et 29-46.

décembre 1530¹³ et en fouillant autant de sources que possible dans l'espace de temps limité que j'avais à ma disposition, j'ai établi une banque de données qui contient deux cent soixante-huit noms¹⁴. De ces deux cent soixante-huit individus, il y en a onze pour lesquels je n'ai pas détecté d'autres données que leurs noms et la mention selon laquelle ils ont été salariés pendant une certaine période en tant que chambellan¹⁵. Evidemment, je ne tiendrai pas compte d'eux dans la suite de cet article.

13. Vus à longue échéance, le décès de Charles le Hardi en 1477 et l'extinction consécutive de la dynastie bourguignonne en ligne masculine ne signifèrent pas une grande rupture pour les Pays-Bas. Après avoir réussi à conserver une bonne partie de l'héritage 'bourguignon', Marie de Bourgogne, son époux Maximilien d'Autriche et leurs successeurs n'altèrent pas profondément le mode de gouvernement de ces pays. Après 1530 par contre, les Pays-Bas deviennent définitivement des territoires périphériques dans un ensemble politique beaucoup plus vaste. Cfr. W. PREVENIER et W. BLOCKMANS, *Les Pays-Bas bourguignons*, Anvers, 1983, p. 9-10 et W. BLOCKMANS et W. PREVENIER, *De Bourgondiërs. De Nederlanden op weg naar eenheid. 1384-1530*, Amsterdam et Leuven, 1997, p. 227-250.

14. La banque de données a été constituée principalement sur la base a) de quatorze ordonnances de l'hôtel des princes et régents successifs des Pays-Bas (1 pour le règne de Marie de Bourgogne, 1 pour celui de Maximilien d'Autriche, 7 pour celui de Philippe le Beau, 1 pour le mineur Charles de Luxembourg, le futur Charles Quint, 3 pour Charles Quint en tant que prince régnant et 1 pour la deuxième régence de Marguerite d'Autriche ; une discussion de ces sources et des références précises chez H. COOLS, *Op. cit.*, p. 32-35 et 332) ; b) des listes de gouverneurs de province et de grands baillis élaborés par P. ROSENFELD, *The Provincial Governors in the Netherlands from the Minority of Charles V to the Revolt* (thèse de doctorat inédite de la Columbia University), New York, 1959, p. 293-309 et par E. POULLET, *Les gouverneurs de province dans les Anciens Pays-Bas catholiques*, Bruxelles, 1873 ; c) une liste nominative des chevaliers de l'Ordre illustre de la Toison d'or (Chancellerie de l'Ordre de la Toison d'or), Vienne, 1955 et d) les capitaines des bandes d'ordonnance mentionnés par F. KOLLER, *Les bandes d'ordonnances de Jean sans Peur aux Archiducs Albert et Isabelle*, Grandmetz, 1981 et GUILLAUME, *Histoire des bandes d'ordonnances des Pays-Bas*, Bruxelles, 1873 (*Mémoires de l'Académie Royale de Belgique* XL). Par contre je n'ai pas eu l'occasion de fouiller systématiquement les très nombreux *escroes des gaiges* qui ont été conservés pour cette période aux Archives Départementales du Nord à Lille. Consultez pour une évaluation de cette série de sources W. PARAVICINI, *Soziale Schichtung*, p. 246-253.

15. Des biographies succinctes de ces deux cent soixante-huit nobles sont publiées dans H. COOLS, *Op. cit.*, p. 153-308.

Bien sûr un grand nombre des deux cent cinquante-sept nobles considérés tenaient plusieurs seigneuries des princes des Pays-Bas. De plus, leurs seigneuries étaient souvent situées dans des principautés différentes. Afin de pouvoir quand même attribuer ces personnages à une aire géographique déterminée, j'ai pris leur seigneurie principale, c'est-à-dire celle avec laquelle ils étaient indiqués dans les sources, comme point de repère. A mon avis, le chercheur évite ainsi de prendre seulement en compte les régions d'origine des familles des nobles concernés. Par contre, il suit les indications des contemporains de ces hommes. En adoptant ce procédé l'historien détecte probablement les aires géographiques dans lesquelles ces nobles se sentaient eux-mêmes les plus enracinés¹⁶.

Quelques exemples concrets peuvent illustrer les difficultés auxquelles le chercheur est confronté en établissant une telle répartition. Traditionnellement la famille de Lalaing est présentée comme une grande « mesnie » hennuyère¹⁷. Pourtant maints membres de cette lignée se sont assurés une carrière partout où le service des princes bourguignons les a emmenés. Par conséquent, ils acquéraient des offices et des possessions étendues en dehors du Hainaut. Ainsi entre 1437 et 1540, quatre membres de cette famille ont-ils siégé au Conseil de Hollande et de Zélande. Trois d'entre eux, Guillaume¹⁸ (†1475), son neveu Josse¹⁹ (vers 1437-1483) et

16. En adoptant ce procédé, je me suis inspiré des choix opérés par W. PARAVICINI dans son article *Expansion et intégration*, p. 299-300. Cet auteur rend compte également des imperfections inévitables qu'une telle répartition contient.

17. Cfr. le titre de l'ouvrage de l'historien de la famille : R. BORN, *Les Lalaing. Une grande 'mesnie' hennuyère, de l'aventure d'outrée au siècle des gueux (1096-1600)*, Bruxelles, 1986 ; J. LEFEVRE, *Op. cit.*, p. 345 considère également les Lalaing comme hennuyers.

18. Notice biographique récente de ce personnage chez M. DAMEN, *De staat van dienst. De gewestelijke ambtenaren van Holland en Zeeland in de Bourgondische periode (1425-1482)*, Hilversum, 2000 (*Hollandse Studiën* 36), p. 470-471.

19. Notices biographiques chez M. BAELDE, dans R. DE SMEDT ed., *Les chevaliers de la Toison d'or au XV^e siècle. Notices bio-bibliographiques*, Frankfurt am Main etc., 2000² (*Kieler Werkstücke. Reihe D: Beiträge zur europäische Geschichte des späten Mittelalters* 3), p. 194-196 et M.J. VAN GENT, *Een middeleeuwse crisismanager: Joost van Lalaing, stadhouder van Holland en Zeeland, 1480-1483*, dans J. PAVIOT ed., *Liber*

le fils cadet de ce dernier, Antoine²⁰ (1480-1540), présidèrent même ce conseil en tant que gouverneurs.

Tôt orphelin de père et sachant qu'il n'avait droit qu'à une portion limitée de l'héritage paternel, Antoine se montra dès le commencement de sa carrière un courtier actif, attentif à recevoir les bonnes grâces que le souverain distribuait²¹. Pourtant, durant le règne de Philippe le Beau, le cadet des deux frères de Lalaing n'exerça guère d'influence politique²². Tout ceci changea après le mariage qu'Antoine conclut en 1509 avec Elisabeth de Culemborg²³.

Amicorum Raphaël de Smedt, t. III : *Historia (Miscellanea Neerlandica, XXV)*, Louvain-Paris, 2001, p. 167-181.

20. Notices biographiques par H. STRATENWERTH, *Antoine de Lalaing*, dans P.G. BIETENHOLZ et T.B. DEUTSCHER eds., *Contemporaries of Erasmus. A biographical register of the Renaissance and Reformation*, 2, Toronto etc., 1986, p. 280-282 et H. COOLS, *Mannen met macht, Op. cit.*, p. 243-245 ; M.L.J.C. NOORDAM-CROES a publié son mémoire de licence qui traite surtout d'Antoine comme chambellan et comme chef des finances : *Antoon van Lalaing (1480-1540). Kamerheer en Chevalier d'honneur van Margareta van Oostenrijk, hoofd van financiën in de Nederlanden (1514/15-1530)*, Hoogstraten (*Jaarboek van de Koninklijke Hoogstratense Oudheidkundige Kring XXXVI*), 1968.

21. Antoine avait deux ans de moins que Philippe le Beau. Malgré l'assertion de Mme NOORDAM-CROES, *Op. cit.*, p. 11, il me semble peu probable qu'Antoine et Philippe aient été éduqués ensemble pendant une période considérable. Par contre, dès 1497, Antoine séjournait régulièrement comme chambellan à la cour du prince (AGR. Papiers d'Etat et de l'Audience 22bis). Antoine accompagna également Philippe pendant ses deux voyages en Espagne.

22. Au contraire de son frère Charles, Antoine n'appartenait pas au cercle restreint de conseillers intimes de Philippe le Beau, cfr. J.-M. CAUCHIES, "Croît conseil" et ses "ministres". *L'entourage politique de Philippe le Beau (1494-1506)*, dans *A l'ombre du pouvoir. Les entoursages princiers au Moyen Age*, Liège, 2001 (sous presse).

23. Elisabeth était née le 30 mars 1475. Elle était l'aînée des neuf enfants de Jasper de Culemborg et de Jeanne de Bourgogne, une fille d'Antoine, le Grand Bâtard. Cfr. J.D. DE JONG, *Elisabeth van Culemborg, 1475-1555. Levensschets*, dans *Jaarboek van de Koninklijke Hoogstratense Oudheidkundige Kring, XXV* (1957), p. 1-2 et T. VAN BUEREN et W.C.M. WUSTEFELD, *Leven na de dood. Gedenken in de late Middeleeuwen*, Turnhout, 1999, p. 41-45.



Fig. 1.— Elisabeth de Culemborg et ses deux époux, Jean de Luxembourg et Antoine de Lalaing - Culemborg, Elisabeth Weeshuis - Foto Iconografisch Bureau, 's-Gravenhage

Elisabeth avait alors trente-quatre ans. Ses premières noces étaient restées sans enfants. Par conséquent, Antoine, qui avait cinq ans de moins qu'Elisabeth et qui à ce moment-là avait déjà procréé trois enfants bâtards, pouvait douter qu'elle fût capable de lui procurer une descendance légitime. L'union avec Elisabeth lui offrait d'autres avantages.

Elisabeth était l'héritière d'une lignée gueldroise qui avait soutenu de longue date la cause bourguignonne. De plus, elle était apparentée aux descendants d'Antoine de Bourgogne, le Grand Bâtard, et aux comtes de Buren de la maison d'Égmond. Elle tenait entre autres les villes seigneuriales de Culemborg²⁴ et de

24. La seigneurie de Culemborg ne comprenait pas seulement la ville homonyme (Pays-Bas, prov. Gueldre), mais également le village voisin

Hoogstraten²⁵. La première était située à la frontière entre la Gueldre et la Hollande et la deuxième en Brabant septentrional, une trentaine de kilomètres au nord-est d'Anvers. En fait, Elisabeth était devenue veuve sept mois auparavant seulement. Son premier époux, Jean de Luxembourg, seigneur de Ville²⁶, avait servi Philippe le Beau et Maximilien d'Autriche en tant que premier chambellan. Mais Elisabeth disposait également elle-même de beaucoup de contacts à la cour. Elle fit d'abord partie de l'hôtel d'Isabelle de Castille. Plus tard, au cours de l'été de 1508, elle fut même nommée première dame d'honneur de Marguerite d'Autriche, la nouvelle régente des Pays-Bas.

Même avant leur mariage, Elisabeth et Antoine se connaissaient bien. Antoine avait été un des meilleurs amis du seigneur de Ville et celui-ci l'avait désigné comme exécuteur testamentaire. Cette tâche s'avéra difficile. Un certain Pierre Ferron, probablement un serviteur du défunt, réclamait la restitution d'une somme d'argent importante. Pierre prétendait qu'il avait prêté cette somme à Jean de Luxembourg. Mais Antoine refusait obstinément de la lui rembourser. Finalement, l'affaire fut portée devant le Grand Conseil de Malines. Ce tribunal se prononça pratiquement huit ans après le décès de Jean de Luxembourg, en dernière instance, sur le partage de son héritage. A ce moment-là, Pierre Ferron était également déjà décédé. Selon l'arrêt, ne devait être versée à ses héritiers qu'une petite partie du montant qu'il aurait prêté au seigneur de Ville²⁷.

Entre-temps, Elisabeth dut protéger ses propres intérêts dans une autre affaire de succession compliquée. Bien que son père Jasper fût mort en 1504, les procès qui résultaient du partage disputé traînaient encore quatre ans plus tard. Comme Elisabeth l'écrivait elle-même à son beau-frère Jean, comte de Pallandt, quelque temps après son deuxième mariage, elle avait simplement

d'Everdingen (Pays-Bas, prov. Hollande méridionale) et les hameaux de Redichem, Zijderveld, Honswijk et Goilberdingen.

25. Belgique, prov. Anvers. La seigneurie de Hoogstraten comprenait en outre les villages de Minderhout et Evere.

26. Notice biographique de Jean de Luxembourg chez H. COOLS, *Mannen met macht*, 259-260.

27. J.T. DE SMIDT e.a. eds., *Chronologische lijsten van de geëxtendeerde sententiën berustende in het archief van de Grote Raad van Mechelen. Deel II. 1504-1531*, s.l., 1971 (*Werken van de Vereeniging tot uitgaaf van de bronnen van het Oud-Vaderlandsche Recht. Derde Reeks 21*), p. 167.

besoin d'un mari afin de pouvoir garder sa portion légitime²⁸. Antoine de Lalaing s'acquitterait excellemment de cette mission.

Grâce à son mariage, Antoine disposait finalement d'un patrimoine nécessaire afin de devenir un aristocrate influent. Au cours des années suivantes, il déploierait ses nombreux talents en tant que grand commis des finances, membre des divers conseils auliques, gouverneur de Hollande, de Zélande et d'Utrecht et commandant militaire. Marguerite d'Autriche et Charles Quint appréciaient ses qualités. En 1516 Antoine était élu comme chevalier de la Toison d'or et deux ans plus tard Charles Quint érigea la seigneurie de Hoogstraten en comté²⁹.

Seigneur ou comte de Hoogstraten, tel était le titre dont Antoine signait tous ses actes. Elisabeth et lui possédaient des palais à Culemborg, à Hoogstraten, à Malines et à Bruxelles. Même après sa nomination comme gouverneur de Hollande et de Zélande en 1522, Antoine semble avoir continué à séjourner le plus souvent en Brabant. Il me paraît logique alors de le qualifier avant tout, malgré son origine familiale hennuyère, comme un Brabançon.

Les différents membres de la famille de Croÿ constituent d'autres exemples clairs de la mobilité régionale de la noblesse des Pays-Bas. Bien entendu cette lignée était originaire de Picardie³⁰. Mais à partir des dernières décennies du XIV^e siècle et grâce aux faveurs des ducs de Bourgogne, elle s'est dispersée à travers une bonne partie des Pays-Bas³¹. Ainsi nous retrouvons dans notre groupe des Hennuyers comme Charles, premier prince de Chimay

28. "Overmitz vele lastiger zaken, die mij zindt tegemoete gecommen zijn, soe verre dat ic met rade ende onderwijse etslicher vrienden daerom mij hebbe moeten ergeven tot hijlijcke, den welcken neelingen toegegaen is." Cette citation provient de J.D. DE JONG, *Elisabeth van Culemborg*, p. 13.

29. A cette occasion le territoire de Rijkevorsel (Belgique, prov. d'Anvers) fut annexé au nouveau comté. Cfr. T. VAN BUEREN et W.C.M. WUSTEFELD, *Leven na de dood*, p. 42.

30. M.R. THIELEMANS ed., *Les Croÿ, conseillers des ducs de Bourgogne. Documents extraits de leurs archives familiales. 1357-1487*, dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, CXXIV (1959), p. 1-4.

31. W. PREVENIER et W. BLOCKMANS, *Les Pays-Bas bourguignons*, Anvers, 1983, p. 136.

(vers 1450-1527)³², des Brabançons comme Philippe II, premier marquis et plus tard duc d'Aarschot (1496-1549)³³, et des nobles qui sont restés plus proches des origines de la famille comme Antoine, seigneur de Sempy (après 1455-1546)³⁴, un village situé dans le département français actuel du Pas-de-Calais³⁵.

Les résultats qu'on obtient si on détermine la région d'appartenance d'un noble selon la façon proposée dans cet article peuvent être synthétisés dans une table. Dans cette table je compare également ces résultats avec ceux obtenus par Werner Paravicini pour l'ordonnance de l'hôtel du duc Philippe le Bon en 1458. En fait, les chiffres du professeur Paravicini couvrent également les années suivantes du règne de Philippe le Bon, car cette ordonnance a été régulièrement adaptée et les changements qui en résultaient sont pris en compte. Les deux colonnes centrales montrent les données qu'on obtient si on analyse séparément la première ordonnance de l'hôtel qu'a promulguée Maximilien d'Autriche en novembre 1477, quelques mois après son arrivée aux Pays-Bas (tableau I).

Que ressort-il d'une telle comparaison entre la composition de l'hôtel pendant la dernière décennie du règne de Philippe le Bon d'une part, et le nombre d'aristocrates pendant le premier demi-siècle de la présence des Habsbourg aux Pays-Bas d'autre part? Une première constatation qui requiert notre attention est le nombre d'aristocrates qui tenaient leurs possessions principales dans une des deux Bourgognes. Malgré la perte définitive du duché en 1477 et les incertitudes qui caractérisèrent le sort de la Franche-

32. Notices biographiques par R. WELLENS, dans R. DE SMEDT ed., *Les chevaliers de la Toison d'or*, p. 245-246 et H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 197-199.

33. Notices biographiques chez M. BAELDE, *De collaterale raden onder Karel V en Filips II. Bijdrage tot de geschiedenis van de centrale instellingen in de zestiende eeuw*, Brussel, 1965 (*Verhandelingen van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, Letteren en Schone Kunsten van België. Klasse der Letteren* XXVII 60), p. 252-253 et H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 196-197.

34. Notices biographiques chez M. BAELDE, *De collaterale raden*, p. 251-252 et H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 192-193.

35. Arr. Montreuil-sur-Mer, c. Campagne-lez-Hesdin.

Comté jusqu'en 1493³⁶, leur nombre restait élevé. A vrai dire, Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau, Marguerite d'Autriche et

TABLEAU I. — Appartenance régionale des aristocrates, 1458-1530

Région	Ord. de 1458 Chif-fres absolus	Ord. de 1458 %	Ord. de 1477 Chif- fres absolus	Ord de 1477 %	Arist. 1477- 1530 Chiffres absolus	Arist. entre 1477 et 1530 %
Deux Bourgognes	83	39,9	21	19,6	55	21,4
Artois Picardie Flandre wallonne	53	25,5	20	18,7	47	18,3
Hainaut	8	3,8	18	16,8	34	13,2
Namur	2	1	2	1,9	3	1,2
Luxembourg	2	1	2	1,9	6	2,2
Brabant Limbourg	34	16,3	11	10,3	37	14,4
Flandre	4	1,9	18	16,8	28	10,9
Hollande Zélande	4	1,9	9	8,4	24	9,3
Pays étrangers	18	8,8	6	5,6	23	8,9
Total	208	100	107	100	257	100

le jeune Charles Quint maintinrent à leur cour une faction de Bourguignons. Plusieurs d'entre eux, comme par exemple Philippe Bouton³⁷ et surtout son fils Claude (1474/75-1556)³⁸,

36. Cfr. J. RICHARD, *Les fidèles de la duchesse Marie et les soulèvements de 1477-1479 dans le duché*, dans *Bruges à Beaune. Marie, l'héritage de Bourgogne*, Paris et Beaune, 2000, p. 61-83 et Y. LABANDE-MAILFERT, *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, 1975, p. 132-137.

37. Notice biographique chez H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 173.

seigneurs de Corbaron³⁹, firent carrière aux Pays-Bas et se marièrent avec des filles de la haute noblesse néerlandaise, dans le cas de Claude avec Jacqueline de Lannoy († 1517), une fille du chevalier de la Toison d'or Baudouin (vers 1436-1501)⁴⁰. Comme les chiffres le démontrent, après 1477 la part des Bourguignons dans l'aristocratie que les Habsbourg rassemblaient autour d'eux aux Pays-Bas se stabilisa après 1477 autour d'un cinquième du total.

Des constats comparables valent pour les aristocrates provenant de la Picardie, de l'Artois, de la Flandre wallonne et du Hainaut. Leur nombre reste également relativement important après 1477, surtout si on prend en compte que les successeurs des ducs de Bourgogne ont dû renoncer définitivement au cours de ces années à la Picardie tellement convoitée par Charles le Hardi⁴¹. C'est principalement la croissance spectaculaire du nombre des aristocrates hennuyers autour de la crise de 1477 qui nous frappe. Ceci est une indication de la façon dont Maximilien tentait de lier ces nobles à sa personne en leur offrant un gage et une position à sa cour. N'oublions pas que les troupes françaises menaçaient directement le Hainaut au moment où Maximilien promulguait son ordonnance et qu'il avait tout intérêt à éviter que les nobles locaux écoutassent le chant de sirène du roi Louis XI⁴².

38. Voir surtout E. BEAUVOIS, *Un agent politique de Charles Quint, le bourguignon Claude de Bouton, seigneur de Corbaron*, Paris, 1882. En outre, notices biographiques succinctes par M. BAELDE, dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, 2, Brussel, 1965 (*Koninklijke Vlaamse Academiën van België*), c. 98-102 et H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 171-172.

39. Aujourd'hui Corberon, dép. Côte d'Or, arr. Beaune, c. Seurre.

40. Notices biographiques chez J. DEVAUX, dans, R. DE SMEDT ed., *Les chevaliers de la Toison d'or*, p. 210-213 et H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 248.

41. J.-M. CAUCHIES, *Louis XI et Charles le Hardi. De Péronne à Nancy (1468-1477) : le conflit*, Bruxelles, 1996 (*Bibliothèque du Moyen Age* 8), p. 35-57 et D. POTTER, *War and government in the French provinces. Picardy 1470-1560*, Cambridge etc., p. 29-64.

42. JEAN MOLINET, *Chroniques. Tome I*, eds. G. DOUTREPONT et O. JODOGNE, Bruxelles, 1935 (*Académie Royale de Belgique. Classe des Lettres et des Sciences Morales et Politiques. Collection des anciens auteurs belges*), p. 241-244, 246-249, 261-270 et 277-287 ; A. DE FOUW,

Passons ensuite aux Brabançons. Comme cela a déjà mentionné plus haut, Philippe le Bon leur avait offert en 1430 une représentation garantie, lors de l'acquisition de leur duché. En 1458 les mentions d'un régime particulier pour les Brabançons avaient disparu du texte de la nouvelle ordonnance de l'hôtel du duc de Bourgogne, mais ils restaient présents en bon nombre à la cour⁴³. D'après les chiffres, cette pratique semble avoir continué sous les premiers Habsbourg.

Par contre, la vraie surprise des chiffres présentés ici se trouve au bas du tableau. En un coup d'œil, il devient clair qu'à partir de 1477 le nombre d'aristocrates hollandais et zélandais s'est sensiblement accru. Dans sa première ordonnance de l'hôtel, Maximilien d'Autriche en nommait déjà neuf comme chambellans⁴⁴. Pour l'ensemble de la période 1477-1530, ils constituèrent quasiment un dixième du total des aristocrates dans les pays bourguignons. Ceci représente un progrès remarquable comparé aux deux seuls courtiers hollandais et zélandais recensés par Werner Paravicini dans l'ordonnance de l'hôtel de 1458. Nous reviendrons plus loin sur ce phénomène.

Le tableau précédent n'offre que des chiffres bruts. Afin de savoir avec un degré de probabilité raisonnable quelles régions disposaient des aristocrates les plus influents à la cour, j'ai reconstruit la durée des carrières des nobles à l'aide de trois des cinq critères retenus. Ainsi, j'ai pris en compte le nombre d'années où ces nobles ont siégé aux divers conseils auliques, la période pendant laquelle ils ont administré une région en tant que gouverneurs et celle pendant laquelle ils ont fait partie de l'Ordre de la Toison d'or. Les résultats qu'on obtient en faisant ces calculs sont présentés dans le tableau II (p. 16).

Philips van Kleef. Een bijdrage tot de kennis van zijn leven en karakter, Groningen et Batavia, 1937, p. 19-30 et F.W.N. HUGENHOLTZ, *Crisis en herstel van het Bourgondisch gezag. 1477-1493*, dans J. VAN HOUTTE e.a. eds., *Algemene Geschiedenis der Nederlanden*, Utrecht etc., 1952, p. 5-9.

43. W. PARAVICINI, *Expansion et intégration*, p. 308-309.

44. L'influence accrue des Hollandais et des Zélandais à la cour de Maximilien d'Autriche a été également remarquée par M.J. VAN GENT, '*Pertijelike saken*'. *Hoeken en Kabeljauwen in het Bourgondisch-Oostenrijkse tijdperk*, Den Haag, 1994 (*Hollandse Historische Reeks* XXII), p. 178.

TABLEAU II.— Nombre d'aristocrates et influence aristocratique par région. 1477-1530.

Région	Nombre d'aristocrates	%	Années de fonction = Influence aristocratique	%	Années de fonction par aristocrate
Brabant	34	13,2	449	20,2	13,2
Flandre	28	10,9	261	11,7	9,3
Hollande-Zélande	24	9,3	347	15,6	14,5
Flandre wallonne	13	5,1	55	2,5	4,2
Hainaut	34	13,2	316	14,2	9,3
Artois-Picardie	34	13,2	134	6,0	3,9
Luxembourg-Chiny	6	2,3	15	0,7	2,5
Limbourg	3	1,2	20	0,9	6,7
Namur	3	1,2	6	0,3	2,0
Deux Bourgognes	55	21,4	371	16,7	6,7
Empire germanique	16	6,2	216	9,7	13,5
Péninsule ibérique	3	1,2	16	0,7	5,3
Liège	2	0,8	18	0,8	9,0
Angleterre	1	0,4	-	-	-
Italie	1	0,4	-	-	-
Total/Moyenne	253	100	2224	100	8,7

Ce tableau nous offre quelques données plutôt surprenantes. Ainsi il en résulte clairement que malgré le fait qu'entre 1477 et 1530 le nombre des aristocrates provenant de la Flandre wallonne, de l'Artois et de la Picardie restait relativement élevé, ils disposaient en moyenne de peu d'influence. Ces nobles cumulaient peu de fonctions et ils les occupaient pendant comparablement peu de temps.

Les aristocrates brabançons par contre n'étaient pas seulement nombreux, ils étaient en plus influents. Les origines de

cette influence étaient diverses. Lors de son intégration aux domaines des ducs de Bourgogne, le Brabant a réussi à préserver et à faire respecter une bonne part de son autonomie administrative. Comme l'a remarqué récemment Eddy Put, cette province était considérée comme la plus privilégiée de tous les Pays-Bas⁴⁵. En outre, les ducs de Brabant ne s'étaient intéressés qu'à un stade relativement tardif à la partie la plus septentrionale de leur duché. Par conséquent, une série de villes seigneuriales, comme Breda, Bergen op Zoom et Hoogstraten, s'y étaient développées à partir du XIII^e siècle⁴⁶. La possession d'une telle ville procurait prestige au seigneur concerné. Ces seigneurs favorisaient également la prospérité économique de leurs villes. En fin de compte, ils étaient eux-mêmes parmi les bénéficiaires principaux d'une telle prospérité. Evidemment, ces seigneurs profitaient alors également des retombées de la spectaculaire croissance économique que la ville voisine d'Anvers vivait à partir de la fin du XV^e siècle. Cette richesse les rendait sans aucun doute très influents à la cour, car elle leur permettait d'avancer au gouvernement en cas de nécessité une partie des aides consenties mais pas encore perçues⁴⁷. Ils étalaient également cette richesse par la construction de nouveaux édifices impressionnants comme le palais de Nassau à Breda⁴⁸, la « Cour des marquis » (Markiezenhof) à Bergen op Zoom⁴⁹ ou l'église Sainte-Catherine à Hoogstraten⁵⁰. En fait, ces seigneurs formaient un cercle restreint à l'intérieur duquel régnait une certaine

45. E. PUT, *De Raad van Brabant (ca. 1430-1795)*, dans R. VAN UYTVEN e.a. eds., *De gewestelijke en lokale overheidsinstellingen in Brabant en Mechelen tot 1795. I*, Brussel, 2000 (*Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia* 82), p. 148 (publication également disponible en français).

46. R. VAN UYTVEN, *De heerlijke stad*, dans T.E.A. BOSMAN e.a. eds., *De heerlijke stad*, Assen et Maastricht, 1988 (*Brabantse Rechtshistorische Reeks* 3), p. 224-225.

47. H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 76.

48. G.W.C. VAN WEZEL e.a., *Het paleis van Hendrik III te Breda*, Zwolle, 1999 (*De Nederlandse monumenten van geschiedenis en kunst* 39).

49. W.A. VAN HAM, *Macht en gezag in het Markiezaat. Een politiek-institutionele studie over stad en land van Bergen op Zoom (1477-1583)*, Hilversum, 2000, p. 29.

50. T. VAN BUEREN et W.C.M. WUSTEFELD, *Leven na de dood*, p. 42-43.

compétition, mais ils exerçaient ensemble une grande influence sur la politique des souverains et des régents des Pays-Bas⁵¹.

Les nobles hollandais et zélandais étaient moins nombreux, mais si on les considère individuellement ils étaient encore plus influents que leurs collègues brabançons. Cette influence doit probablement être attribuée aux actions de Maximilien d'Autriche. Après qu'il eût écarté définitivement dans ces comtés turbulents, entre 1481 et 1483, la faction des Hameçons (Hoeken), Maximilien a probablement délibérément construit une clientèle de nobles hollandais⁵², dont faisaient partie entre autres les comtes d'Egmond, leurs cousins les comtes de Buren⁵³ et les seigneurs de Wassenaar⁵⁴. La nouvelle éruption des guerres gueldroises à partir de 1505, qui faisaient à nouveau de la Hollande une région menacée, renforça encore la nécessité de la présence de clients locaux fiables⁵⁵. D'où, selon moi, l'importance d'une faction nobiliaire puissante dans une région aussi urbanisée que la Hollande.

Concluons. Bien sûr des groupes importants de nobles vivaient-ils en Hainaut, en Artois et en Flandre wallonne, mais ceux-ci n'étaient pas forcément les aristocrates les plus influents des Pays-Bas. Par contre, dans les régions centrales de ces pays, comme le Brabant ou la Hollande, de tels aristocrates influents étaient relativement sur-représentés. Ceci n'est pas un hasard. Si ces aristocrates avaient un rôle à jouer, si le prince voulait utiliser leur prestige social afin de renforcer son propre pouvoir, ces nobles devaient être bien implantés au centre des Pays-Bas, où résidait le prince et où les grandes institutions administratives avaient leurs sièges.

51. Cfr. R. VAN UYTVEN, *Vorst, adel en steden: een driehoeksverhouding in Brabant van de twaalfde tot de zestiende eeuw*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, LIX (1976), p. 111-119.

52. M.J. VAN GENT, '*Pertijelike saken*', p. 315-369.

53. Plus d'informations sur cette famille dans H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 202-208.

54. Sur cette famille, consulter H. COOLS, *Mannen met macht*, p. 302-304.

55. Sur les guerres gueldroises, consulter surtout J.P. WARD, *The cities and the States of Holland. A participative system of government under strain* (thèse de doctorat inédite UL), Leiden, 2001, p. 219-263 et J.D. TRACY, *Holland under Habsburg rule. 1506-1566. The formation of a body politic*, Berkeley etc., 1990, p. 64-89.

Afin de résumer mes arguments, je voudrais en revenir aux citations avec lesquelles j'ai introduit cet article. Je n'oserais certainement pas dresser un tableau de la haute noblesse des Pays-Bas aux couleurs tellement vives, comme Henri Pirenne l'a fait il y a un siècle. Mais les résultats de la recherche que je présente ici confirment que cette aristocratie nouvelle, que les ducs de Bourgogne et leurs successeurs, les premiers Habsbourg, ont créée, résidait dans toutes les régions des Pays-Bas. Sa présence n'était certainement pas limitée aux provinces méridionales, francophones de ces pays.